



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	BERGAMOT OIL REGGIO FINEST
Numéro du produit	55637
Numéro d'enregistrement REACH	01-2120117613-65-XXXX
Numéro CAS	89957-91-5
Numéro CE	289-612-9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produits de beauté Flavouring Fragrance
--------------------------	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	--

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	55637

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	289-612-9
-----------	-----------

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### Contient

DIPENTÈNE, LINALYL ACETATE, LINALOOL, CITRAL

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

<b>DIPENTÈNE</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 138-86-3 Facteur M (aigu) = 1	Numéro CE: 205-341-0 Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>LINALYL ACETATE</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 115-95-7	Numéro CE: 204-116-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119454789-19-XXXX
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	

**BERGAMOT OIL REGGIO FINEST**

<b>LINALOOL</b>		<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 78-70-6	Numéro CE: 201-134-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474016-42-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) :		
DL <sub>50</sub> 2790 mg/kg, Orale, Rat		
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) :		
DL <sub>50</sub> 5610 mg/kg, Cutanée, Lapin		

**Classification**  
 Skin Irrit. 2 - H315  
 Eye Irrit. 2 - H319  
 Skin Sens. 1B - H317

<b>CITRAL</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 5392-40-5	Numéro CE: 226-394-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119462829-23-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) :		
DL <sub>50</sub> 6800 mg/kg, Orale, Rat		
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) :		
DL <sub>50</sub> 2250 mg/kg, Cutanée, Lapin		

**Classification**  
 Skin Irrit. 2 - H315  
 Eye Irrit. 2 - H319  
 Skin Sens. 1 - H317

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

<b>Nom du produit</b>	BERGAMOT OIL REGGIO FINEST
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120117613-65-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	89957-91-5
<b>Numéro CE</b>	289-612-9
<b>Commentaires sur la composition</b>	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

**Contact oculaire** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### DIPENTÈNE (CAS: 138-86-3)

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

**DNEL** Travailleurs - Cutanée; Court terme : 222 µg/cm<sup>2</sup>  
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme : 33.3 mg/m<sup>3</sup>  
Population en général - Cutanée; Court terme : 111 µg/cm<sup>2</sup>  
Population en général - Inhalatoire; Long terme : 8.33 mg/m<sup>3</sup>  
Population en général - Orale; Long terme : 4.76 mg/kg

**PNEC** eau douce; 5.4 µg/l  
eau de mer; 0.54 µg/l  
Station d'épuration des eaux usées; 1.8 mg/l  
Sédiments (eau douce); 1.649 mg/kg p.c. /jour  
Sédiments (eau de mer); 0.165 mg/kg p.c. /jour  
Sol; 0.328 mg/kg

#### LINALYL ACETATE (CAS: 115-95-7)

**DNEL** Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg p.c. /jour  
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.75 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.68 mg/m<sup>3</sup>  
Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 8 mg/cm<sup>2</sup>  
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 8 mg/cm<sup>2</sup>  
Consommateur - Cutanée; Court terme Effets locaux: 8 mg/cm<sup>2</sup>  
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 8 mg/cm<sup>2</sup>

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.011 mg/l
	- eau de mer; 0.0011 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.609 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.0609 mg/kg
	- Sol; 0.115 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

### LINALOOL (CAS: 78-70-6)

<b>Commentaires sur les composants</b>	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

<b>DNEL</b>	Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 16.5 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.8 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 4.1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 1.2 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/kg/jour
	Consommateur - Cutanée; Court terme Effets locaux: 15 mg/cm <sup>2</sup>
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 15 mg/cm <sup>2</sup>	
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 15 mg/cm <sup>2</sup>	

<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.2 mg/l
	- eau de mer; 0.02 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 2.22 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.222 mg/kg
	- Sol; 0.327 mg/kg
	- STP; > 10 mg/l

### CITRAL (CAS: 5392-40-5)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.6 mg/kg/jour

<b>PNEC</b>	eau douce; 0.007 mg/l
	eau de mer; 0.001 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 1.6 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.125 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.013 mg/kg
	Sol; 0.021 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
<b>Protection des mains</b>	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune. à Foncé. Vert.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	170°C OECD 103
<b>Point d'éclair</b>	57°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	0.4 mm Hg @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	123.1
<b>Densité relative</b>	0.868

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: 1.69 - 4.90
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatile</b>	Ce produit contient au maximum 402.16 g/l de COV.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Oxydants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Inhalation**

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

### **Ingestion**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Contact cutané**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Contact oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### **DIPENTÈNE**

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'information disponible.

##### **Sensibilisation respiratoire**

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique.

**Ingestion** Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

## LINALYL ACETATE

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 9000 mg/kg, Orale, Rat

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> >5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.  
Irritant pour la peau. Lapin

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.  
Irritant pour les yeux. Lapin

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Non sensibilisant.

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée - Cobaye: Non sensibilisant.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL 117 mg/kg, Orale, Rat  
rép.

### LINALOOL

### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> 2.790,0  
mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> 2790 mg/kg, Orale, Rat

### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 5.610,0  
(DL<sub>50</sub> mg/kg)

Espèces Lapin

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) DL<sub>50</sub> 5610 mg/kg, Cutanée, Lapin

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Irritant pour la peau. Lapin  
cutanée

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Légèrement irritant. Lapin  
graves/irritation oculaire

### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. - Lapin: Sensibilisant.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.  
vitro

### Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas d'information disponible.  
reproduction - fertilité

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.  
un

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL 117 mg/kg, Orale, Rat NOAEL 250 mg/kg, Cutanée, Rat  
rép.

### Danger par aspiration

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

<b>Danger par aspiration</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicocinétique</b>	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
<b>Inhalation</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
<b>Contact cutané</b>	Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque une irritation des yeux.

### CITRAL

#### Toxicité aiguë - orale

<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	6.800,0
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	DL <sub>50</sub> 6800 mg/kg, Orale, Rat
<b>ETA orale (mg/kg)</b>	6.800,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

<b>Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	2.250,0
<b>Espèces</b>	Lapin
<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	DL <sub>50</sub> 2250 mg/kg, Cutanée, Lapin
<b>ETA cutanée (mg/kg)</b>	2.250,0

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Irritante. Lapin

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

<b>Toxicocinétique</b>	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
------------------------	---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations écologiques sur les composants

### DIPENTÈNE

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### LINALOOL

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques.

#### Informations écologiques sur les composants

### DIPENTÈNE

**Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 0.702 - 0.720 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 70 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** ErC<sub>50</sub>, 72 heures: 8 mg/l, Algues

#### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 0.27 mg/l, Daphnia magna

### LINALYL ACETATE

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 7.9 mg/l, Poisson d'eau douce OECD 203

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 15 mg/l, Daphnia magna OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Cl<sub>50</sub>, 72 heures: 62 mg/l, Algues d'eau douce OECD 201

### LINALOOL

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 27.8 mg/l, Poissons OECD 203

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 59 mg/l, Daphnia magna

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques**      CL<sub>50</sub>, 72 heures: 156.7 mg/l, Algues

### CITRAL

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson**      CL<sub>50</sub>, 96 heures: 4.6 mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**      CE<sub>50</sub>, 48 heures: 6.8 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques**      CL<sub>50</sub>, 72 heures: 103.8 mg/l, Algues

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité**      La substance est facilement biodégradable.

#### Informations écologiques sur les composants

### DIPENTÈNE

**Persistance et dégradabilité**      Le produit ne devrait pas être biodégradable.

### LINALYL ACETATE

**Biodégradation**      La substance est facilement biodégradable.  
- Dégradation 70 - 80%: 28 jours  
OECD 301F

### LINALOOL

**Persistance et dégradabilité**      Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation**      La substance est facilement biodégradable.  
- Dégradation (%) 64.2%: 28 jours  
OECD 301D

### CITRAL

**Persistance et dégradabilité**      La substance est facilement biodégradable.

**Biodégradation**      - Dégradation 85 - 95%: 28 jours  
OECD 301C

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation**      Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage**      log Pow: 1.69 - 4.90

#### Informations écologiques sur les composants

### DIPENTÈNE

**Potentiel de bioaccumulation**      FBC: 490 - 1460,

**BERGAMOT OIL REGGIO FINEST**

**Coefficient de partage** log Pow: 4.59

**LINALYL ACETATE**

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 3.9

**LINALOOL**

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Kow: 2.7

**CITRAL**

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable. FBC: 89.72,

**Coefficient de partage** log Pow: 2.76

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Insoluble dans l'eau.

**Informations écologiques sur les composants**

**DIPENTÈNE**

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

**LINALOOL**

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**Informations écologiques sur les composants**

**DIPENTÈNE**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**LINALOOL**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

**Informations écologiques sur les composants**

**DIPENTÈNE**

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

### LINALOOL

**Autres effets néfastes** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

### CITRAL

**Autres effets néfastes** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1197
N° ONU (IMDG)	1197
N° ONU (ICAO)	1197
N° ONU (ADN)	1197

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	EXTRAITS LIQUIDES
Nom d'expédition (IMDG)	EXTRAITS LIQUIDES
Nom d'expédition (ICAO)	EXTRACTS, LIQUID
Nom d'expédition (ADN)	EXTRAITS LIQUIDES

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information requise.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

##### Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

**Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs** P5c

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

#### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

#### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

## BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	30-05-23
<b>Numéro de version</b>	2.000
<b>Remplace la date</b>	03-12-20
<b>Numéro de FDS</b>	55637
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.